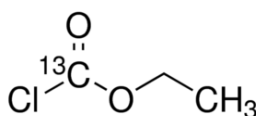


MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
N° Index : 607-020-00-4
N° CE : 208-778-5
N° CAS : 541-41-3
Code du produit : 03724
Formule brute : C₃H₅ClO₂
Structure chimique :



Synonymes : Ethyl chlorocarbonate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225
catégorie 2
Toxicité aiguë (par voie H302
orale), catégorie 4
Toxicité aiguë (par H330
inhalation), catégorie 2
Corrosif/irritant pour la H314
peau, catégorie 1B

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11
T+; R26
Xn; R22
C; R34

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS05



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330 - Mortel par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, aérosols, poussières, fumées, gaz.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

Phrases EUH :

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS
N° CAS : 541-41-3
N° CE : 208-778-5
N° Index : 607-020-00-4

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver abondamment à l'eau/....
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après inhalation : Mortel par inhalation.
- Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Masse moléculaire : 108.53 g/mol

Couleur : Clear Colorless.

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 7 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : -81 °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 93 °C |
| Point d'éclair | : 10 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Pression de vapeur | : 54 hPa at 20 °C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 3.75 |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1.135 g/cm ³ |
| Solubilité | : Eau: Insoluble |
| Log Pow | : 0.3 |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : 0.037 - 0.126 vol % |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë | : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Inhalation: Mortel par inhalation. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 7 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 7 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Corrosif pour les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Nocif en cas d'ingestion. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS (541-41-3)

| | |
|---------|-----|
| Log Pow | 0.3 |
|---------|-----|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 1182 |
| N° ONU (IMDG) | : 1182 |
| N° ONU (IATA) | : 1182 |
| N° ONU (ADN) | : 1182 |
| N° ONU (RID) | : 1182 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Ethyl chloroformate |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE |
| Désignation officielle de transport (RID) | : CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE |
| Description document de transport (ADR) | : UN 1182 CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3+8), I, (C/D) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 1182 CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3+8), I (16°C c.c.) |
| Description document de transport (IATA) | : UN 1182 Ethyl chloroformate, 6.1 |
| Description document de transport (ADN) | : UN 1182 CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3+8), I |
| Description document de transport (RID) | : UN 1182 CHLOROFORMIATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3+8), I |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport : 6.1 (3, 8)

(ADR)

Étiquettes de danger (ADR) : 6.1, 3, 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport : 6.1 (3, 8)

(IMDG)

Étiquettes de danger (IMDG) : 6.1, 3, 8

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1 (3, 8)

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1 (3, 8)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1, 3, 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1 (3, 8)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1, 3, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I
Groupe d'emballage (IMDG) : I
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : I
Groupe d'emballage (RID) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : TFC
Dispositions spéciales (ADR) : 354
Quantités limitées (ADR) : 0
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P602
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP8, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T20

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP2 |
| Code-citerne (ADR) | : L10CH |
| Dispositions spéciales pour citernes (ADR) | : TU14, TU15, TE19, TE21 |
| Véhicule pour le transport en citerne | : FL |
| Catégorie de transport (ADR) | : 1 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV1, CV13, CV28 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S2, S9, S14 |
| Danger n° (code Kemler) | : 663 |
| Panneaux oranges | : |



| | |
|--------------------------------------------------|---------|
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : C/D |
| Code EAC | : •3WE |
| Code APP | : A(fl) |

- Transport maritime

| | |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dispositions spéciales (IMDG) | : 354 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 0 |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E0 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P602 |
| Instructions pour citernes (IMDG) | : T20 |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP2, TP13, TP37 |
| N° FS (Feu) | : F-E |
| N° FS (Déversement) | : S-C |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : D |
| Arrimage et manutention (Code IMDG) | : SW2 |
| Point d'éclair (IMDG) | : 16°C c.c. |
| Propriétés et observations (IMDG) | : Colourless liquid. Flashpoint: 16°C c.c. Reacts and decomposes with water or heat, evolving hydrogen chloride, an irritating and corrosive gas apparent as white fumes. In the presence of moisture, highly corrosive to most metals. Highly toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes. |
| N° GSMU | : 155 |

- Transport aérien

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : Interdit |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : Interdit |
| Code ERG (IATA) | : 6CF |

- Transport par voie fluviale

| | |
|------------------------------|-------|
| Code de classification (ADN) | : TFC |
|------------------------------|-------|

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Dispositions spéciales (ADN) | : 354, 802 |
| Quantités limitées (ADN) | : 0 |
| Quantités exceptées (ADN) | : E0 |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EP, EX, TOX, A |
| Ventilation (ADN) | : VE01, VE02 |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 2 |

- Transport ferroviaire

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Code de classification (RID) | : TFC |
| Dispositions spéciales (RID) | : 354 |
| Quantités limitées (RID) | : 0 |
| Quantités exceptées (RID) | : E0 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P602 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP8, MP17 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T20 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP2 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L10CH |
| Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) | : TU14, TU15, TU38, TE21, TE22 |
| Catégorie de transport (RID) | : 1 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW13, CW28, CW31 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 663 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 7061)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

ETHYL CHLOROFORMATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen | : La substance n'est pas listée |
| SZW-lijst van mutagene stoffen | : La substance n'est pas listée |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding | : La substance n'est pas listée |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid | : La substance n'est pas listée |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling | : La substance n'est pas listée |

Danemark

| | |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Class for fire hazard | : Classe I-1 |
| Store unit | : 1 litre |
| Remarques concernant la classification | : F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies |
| Recommandations réglementation danoise | : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, catégorie 2 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |
| R11 | Facilement inflammable |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R26 | Très toxique par inhalation |
| R34 | Provoque des brûlures |
| C | Corrosif |
| F | Facilement inflammable |
| T+ | Très toxique |
| Xn | Nocif |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit